

# Guide pratique pour la création d'entreprises





# Table des matières

<b>1</b>	<b>OBJECTIF</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LES GRANDES ETAPES DU PROJET D'ENTREPRISE</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>CHOIX DE LA STRUCTURE JURIDIQUE</b>	<b>6</b>
3.1	Critères de sélection de la structure juridique la plus appropriée	6
3.2	Caractéristiques des différentes structures juridiques	8
3.3	Start-up	11
3.4	Spin-off	12
<b>4</b>	<b>FORMALITES POUR CREER UNE SOCIETE</b>	<b>13</b>
4.1	ESPAGNE	13
4.2	FRANCE	13
4.3	PORTUGAL	14
<b>5</b>	<b>LIENS D'INTERET/ SOURCES</b>	<b>15</b>

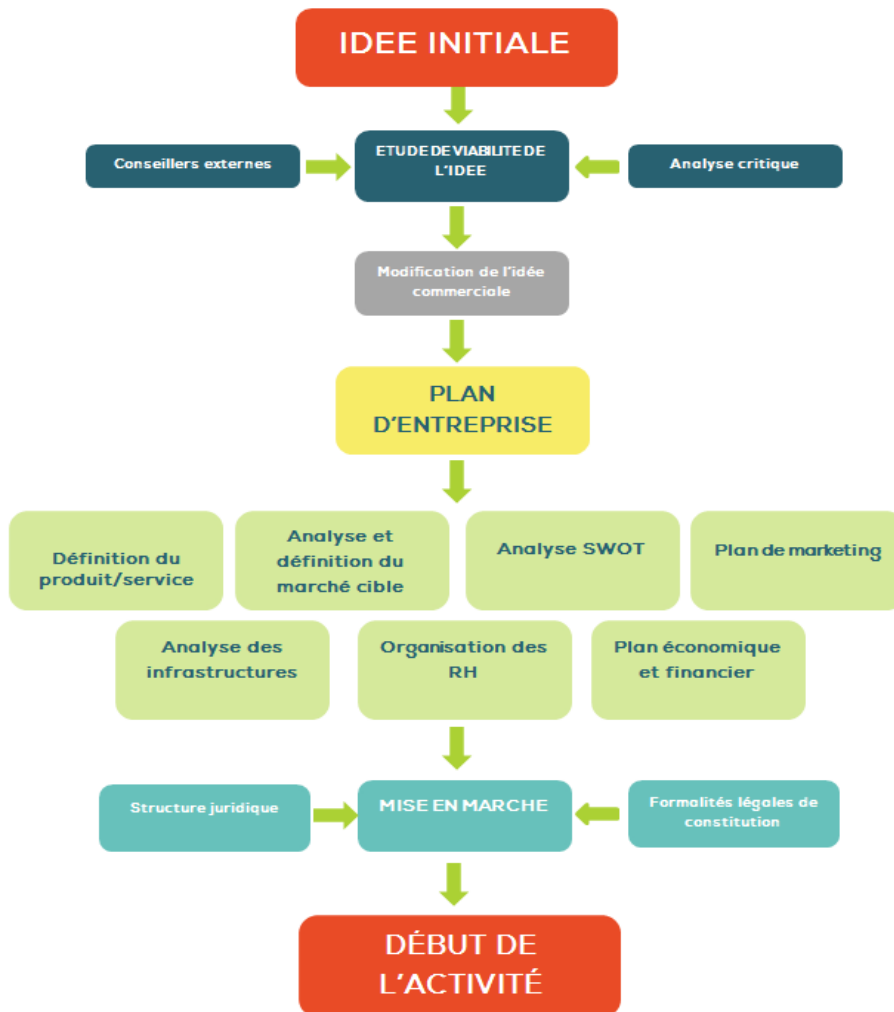


# 1 OBJECTIF

L'objectif de ce Guide pratique pour la création d'entreprises est de constituer un guide rapide permettant de savoir quelle est la marche à suivre pour créer une entreprise dans la région SUDOE. Le guide analysera globalement les typologies d'entreprises les plus habituelles pouvant être créées dans cette région et en particulier les formats de start-up et de spin-off.

# 2 LES GRANDES ETAPES DU PROJET D'ENTREPRISE

Tout projet d'entreprise commence par une idée qui doit d'abord faire l'objet d'une analyse et d'une étude de viabilité auxquelles fait suite la phase de mise en marche. Ce document entend répondre aux inquiétudes et aux doutes qu'un entrepreneur peut avoir au cours de cette phase.



### 3 CHOIX DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

La structure juridique d'une entité caractérise la nature des rapports qu'elle entretiendra avec les autres entités, dans le domaine commercial mais aussi judiciaire. C'est pour cela que la structure choisie est essentielle au développement d'une entreprise quelle qu'elle soit.

L'ordonnancement juridique existant prévoit deux grands groupes de structures juridiques : la personne physique et la personne morale. Une personne physique est un être humain dont l'existence est réelle et matérielle, doté d'un ensemble de droits obtenus dès sa naissance et ayant la capacité d'assumer des obligations. La personne morale en revanche est une entité indépendante, dont l'existence est purement juridique, qui se compose de groupes ou d'organisations de personnes, et qui est constituée au moyen d'un acte notarié précisant les normes qui la définissent et les droits et obligations qu'elle possède. Les associations, corporations, sociétés et fondations sont, par exemple, des personnes morales.

Voyons à présent les principales différences entre les deux structures juridiques :

	Personne physique	Personne morale
Droits et obligations	Elle peut exercer personnellement tous les droits et assumer toutes les responsabilités d'une entreprise.	C'est la société qui possède les droits et assume les responsabilités.
Responsabilité	Elle assume les dettes et les responsabilités d'une société.	Les dettes et responsabilités sont limitées aux biens de la société.
Formation	Elle est composée d'une personne.	Elle peut être composée d'une ou de plusieurs personnes, aussi bien morales que physiques.

#### 3.1 Critères de sélection de la structure juridique la plus appropriée

Le choix de la structure juridique est extrêmement important pour l'avenir de la société. À chaque type de structure juridique sont associés des avantages et des limites qu'il convient de bien prendre en compte au moment de la conception du projet d'entreprise.

Les critères les plus importants sont notamment :

- L'activité à exercer ;
- Le nombre de promoteurs qui participent au projet ;
- Le degré d'implication et l'expérience des promoteurs ;
- Le niveau de complexité de création et de gestion ;
- La liberté d'action de l'entrepreneur ;
- Les besoins économiques du projet ;
- La responsabilité patrimoniale qu'implique l'exercice de l'activité ;
- Les aspects fiscaux et de sécurité sociale ;
- La rapidité et la simplicité de la procédure de création ;
- L'accès aux aides publiques.

### 3.2 Caractéristiques des différentes structures juridiques

Les tableaux suivants résument les principales caractéristiques des structures juridiques les plus courantes en Espagne, en France et au Portugal.

*Tableau 1. Tableau résumé : caractéristiques des structures juridiques les plus courantes en Espagne*

STRUCTURE JURIDIQUE	ASSOCIÉS	CAPITAL SOCIAL	RESPONSABILITÉ
Entrepreneur individuel	1	Pas de minimum	Limitée
Communauté de biens	2 ou plus	Pas de minimum	Limitée
Société anonyme	1 ou plus	60 101,21 € minimum (au moins 25 % libéré à la création)	Limitée à l'apport
Société limitée	1 ou plus	30 005,06 € minimum (au moins 100% libéré à la création)	Limitée à l'apport
Société limitée Nouvelle entreprise	5 maximum (uniquement au moment de la création)	30 005,06 € minimum (au moins 100% libéré à la création)	Limitée à l'apport
Société anonyme professionnelle	2 minimum	60 101,21 € minimum (au moins 25 % libéré à la création)	Limitée à l'apport
Société limitée professionnelle	3 minimum	60 101,21 € minimum (au moins 25 % libéré à la création)	Limitée à l'apport

En France, les entreprises peuvent choisir entre de nombreux statuts juridiques, soit en tant que société unique ou dans le cadre d'un groupe d'entreprises, en optant pour une responsabilité limitée ou non. Un rapport comparant les principales différences entre chaque type de structure est disponible à partir du lien suivant :

[www.apce.com/pid1627/comparaison-rapide.html?espace=1&tp=2;](http://www.apce.com/pid1627/comparaison-rapide.html?espace=1&tp=2;)





Tableau 2. Structures juridiques les plus courantes disponibles en France

STRUCTURE JURIDIQUE	ASSOCIÉS	CAPITAL SOCIAL	RESPONSABILITÉ
Entreprise individuelle	Une seule personne	Il n'y a pas de notion de capital social, l'entreprise et l'entrepreneur ne formant juridiquement qu'une seule et même personne.	L'entrepreneur individuel est seul responsable de l'ensemble de ses biens personnels.
EURL Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée	Une seule personne	Pas de minimum	Limitée au montant des apports
SNC Société en nom collectif	2 associés minimum (avec statut de commerçant)	Pas de minimum	Collective et individuelle pour l'ensemble des dettes et pertes des associés.
SA Société anonyme	2 associés minimum (ou 7 pour les sociétés cotées)	37 000 € minimum	Limitée au montant des apports
SARL Société à responsabilité limitée	De 2 à 100	Pas de minimum	Limitée au montant des apports
SAS Société par actions limitées	2 associés minimum	Pas de minimum	Limitée au montant des apports
SCOP Société coopérative et participative	2 associés minimum pour les SARL ou SAS 7 associés minimum pour les SA	Société dans laquelle les employés détiennent la majorité du capital et du pouvoir de décision. Il peut s'agir d'une SA, d'une SAS ou d'une SARL. Capital social :	Limitée au montant des apports

		30 € minimum pour les SARL ou les SAS 18 500 € minimum pour les SA	
--	--	---	--

Les principales structures juridiques disponibles au Portugal sont les suivantes :

*Tableau 3. Structures juridiques les plus courantes disponibles au Portugal*

STRUCTURE JURIDIQUE	ASSOCIÉS	CAPITAL SOCIAL	RESPONSABILITÉ
Entreprise individuelle	1	Pas de minimum	Limitée
Société par actions à un seul actionnaire	1	5 000 € minimum	Limitée
Société unipersonnelle à responsabilité limitée	1	5 000 € minimum	Limitée
Société en commandite par actions	2 ou plus	5 000 € dont au moins 50 % doit être libéré	Limitée au montant des apports
Société anonyme	5 ou plus	50 000 € dont au moins 30% doit être libéré	Limitée au montant des apports
Association	2 ou plus	Pas de minimum	Illimitée et subsidiaire pour la société et entre les membres et les créiteurs
Société en commandite	2 ou plus	Pas de minimum	Illimitée pour les membres actifs et limitée pour les membres passifs
Coopératives de production	2 ou plus	2 500 € minimum	Les membres peuvent avoir différentes fonctions dans les coopératives de production et auront



			<p>en fonction de cela une responsabilité limitée ou illimitée. En règle générale, la responsabilité de chaque associé correspond au capital versé.</p>
--	--	--	---

### 3.3 Start-up

Une start-up est une entreprise émergente étroitement liée à la technologie. Il s'agit d'entreprises qui se fondent sur des idées innovantes et s'appuient fortement sur l'utilisation de technologies numériques. Elles reposent sur trois prémisses :

1. Temporalité : comme leur nom l'indique, « start-up » (démarrage en anglais) ne s'applique que lorsque le projet se trouve en phase initiale. Une fois que l'organisation a évolué et est devenue plus grande, elle ne sera plus considérée comme une start-up. C'est par exemple le cas de célèbres sociétés technologiques comme Facebook, Google, Airbnb ou Uber, qui ont commencé comme des start-up mais qui ne peuvent plus être considérées comme telles.
2. Évolutivité : grâce à l'utilisation des technologies numériques, ces sociétés évoluent rapidement et facilement.
3. Croissance exponentielle : le modèle d'entreprise doit permettre d'avoir la capacité d'acquérir des utilisateurs/clients de manière exponentielle, en se fondant sur des moyens de distribution permettant d'accéder à un grand nombre de clients/utilisateurs et privilégiant une vente dont les recettes et les dépenses ne sont pas linéaires afin de permettre une plus grande rentabilité.

Ce modèle d'entreprise, associé au monde technologique, a généralement des coûts de développement inférieurs par rapport à d'autres structures juridiques et par conséquent, requiert souvent un financement moins important, ce qui facilite sa mise en marche. En général, le capital provient d'associés qui obtiennent un pourcentage dans l'entreprise. En ce sens, il est fréquent que les premiers associés soient des parents ou des amis (une phase que l'on désigne parfois sous les sigles FFF pour « Friends, family and fools » en anglais). Ensuite, dans les phases suivantes, des entités de Venture Capital ou Private Equity apportent d'autres financements.

Les start-up se caractérisent également par le risque élevé qu'elles présentent et par une forte attente en termes de récompenses, précisément grâce à deux de leurs spécificités : l'évolutivité et la croissance exponentielle. C'est pour cette raison qu'elles suscitent l'intérêt des mécènes privés, ou business angels, qui ont pour spécialité de faire de petits investissements dans plusieurs start-up, dans le but de multiplier les chances que l'une d'entre elles rencontre rapidement le succès.



En définitive, les éléments différenciateurs des start-up sont les suivants :

- Caractère temporaire ;
- Caractère innovant ;
- Faibles coûts de déploiement ;
- Attraction d'investisseurs externes ;
- Risques élevés, forte rentabilité et risque de disparition important.

### 3.4 Spin-off

Une spin-off est une société créée au sein d'une entreprise ou d'une organisation qui existe déjà (y compris les institutions publiques). L'entité mère joue un rôle de vivier et permet finalement à la société dérivée d'acquérir une indépendance commerciale et une personnalité juridique propre. L'une des principales caractéristiques de ce type d'initiatives est que la société mère peut aussi être un marché potentiel ou un bénéficiaire des services fournis par la spin-off.

Il existe deux types de spin-off : D'une part la spin-off **corporative**, qui naît d'une société pré-existante ; et d'autre part, la spin-off **académique**, qui naît d'une université ou d'un centre de recherche et qui possède en général un caractère technologique.

Les raisons expliquant la création d'une spin-off sont diverses, mais l'objectif est souvent de soutenir des employés qualifiés qui développent une nouvelle branche d'activité. Ainsi, les entreprises retiennent les employés talentueux dans les nouveaux projets corporatifs tout en exploitant de nouvelles niches et en créant des opportunités pour la société mère. Une entité peut aussi créer une spin-off pour des raisons de planification fiscale, commerciale ou professionnelle, ou en réponse à une stratégie financière visant à capter des fonds pour développer une certaine unité commerciale. En résumé, on peut considérer que la création d'une spin-off répond aux besoins suivants :

- Retenir les employés talentueux ;
- Ouvrir de nouvelles niches commerciales ;
- Améliorer la gestion ;
- Développer de nouvelles technologies ;
- Permettre à une société de survivre ;
- Planification fiscale, commerciale ou professionnelle.

## 4 FORMALITES POUR CREER UNE SOCIETE

L'immatriculation d'une société au Registre du commerce et des sociétés entraîne sa pleine capacité juridique. Comme nous l'avons indiqué, il convient de faire la distinction entre les personnes physiques et les personnes morales. Une personne physique jouit de la personnalité juridique dès sa naissance alors qu'une personne morale doit réaliser les formalités nécessaires pour l'acquérir.

### 4.1 ESPAGNE

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Compétitivité a créé deux portails permettant de réaliser par voie électronique les formalités de création et démarrage d'une société.

Le Centro de información y Red de Creación de Empresas (CIRCE – [www.http://portal.circe.es](http://portal.circe.es)) est un système qui permet d'effectuer les formalités de création et démarrage de certaines sociétés commerciales en Espagne. Il permet également aux entrepreneurs individuels (indépendants), aux sociétés limitées, aux sociétés limitées formées successivement et aux sociétés limitées de nouvelle entreprise de clore leur activité.

En outre, ce ministère a mis en place un autre portail détaillant toutes les étapes à suivre pour la formalisation de tout type de structure juridique existante. Les sociétés, à l'exception de l'entrepreneur individuel (indépendant), acquièrent une personnalité juridique dès qu'elles sont immatriculées au registre du commerce.

Ainsi, sur ce portail, on trouve trois liens directs pour : Adopter la personnalité juridique<sup>1</sup> ; démarrer une entreprise<sup>2</sup> ; et immatriculer l'entreprise au Registre du commerce<sup>3</sup>.

### 4.2 FRANCE

En France, les entreprises peuvent choisir entre différentes structures juridiques, individuelles ou à plusieurs associés, avec une responsabilité limitée ou non. Les démarches et formalités nécessaires pour créer une entreprise, quel que soit son type ou son statut juridique, doivent être réalisées dans un Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Le lien suivant conduit à un site permettant d'obtenir, en fonction de la nature de l'activité, de la structure juridique souhaitée et de la situation

<sup>1</sup> <http://www.ipyme.org/es-ES/creaciondelaempresa/ProcesoConstitucion/Paginas/Proceso.aspx>

<sup>2</sup> <http://www.ipyme.org/es-ES/creaciondelaempresa/Paginas/Tramites.aspx>

<sup>3</sup> <http://www.ipyme.org/es-ES/DecisionEmprender/FormasJuridicas/Paginas/ProcesoConstitucionA.aspx?cod=11&nombre=Inscripci%C3%B3n+de+la+empresa+en+el+Registro>



géographique, les renseignements du bureau CFE auquel s'adresser :  
<https://www.insee.fr/fr/information/1972060>

Cependant, le gouvernement français a également créé un guichet unique pour la création d'entreprises qui regroupe une série de portails administratifs en ligne pour faciliter les démarches administratives des entreprises. Ce portail rassemble toutes les informations à propos de la création d'entreprise, pas à pas, du projet, au choix de la structure juridique et jusqu'aux premiers mois d'activité, en passant par les aides possibles et les formalités de création.

### 4.3 PORTUGAL

Comme dans les cas précédents, au Portugal il est également possible de créer une entreprise par voie électronique. Sur le site « Empresa na Hora » il est possible de créer sa société en huit étapes simples et en 48 minutes. Ainsi, il n'est plus nécessaire d'obtenir au préalable un certificat d'admissibilité de l'entreprise auprès du registre national des entreprises, et il n'est plus non plus nécessaire de signer un acte notarié. Ce processus de modernisation a fait du Portugal l'un des pays de l'UE où le processus de création de société est le plus rapide, le moins bureaucratique et le plus économique.

## 5 LIENS D'INTERET/ SOURCES

Doing Business – Fiche pays : Espagne	<a href="http://espanol.doingbusiness.org/data/exploreconomies/spain">http://espanol.doingbusiness.org/data/exploreconomies/spain</a>
Rapport Doing Business 2018 – Espagne	<a href="http://espanol.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Profiles/Country/ESP.pdf">http://espanol.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Profiles/Country/ESP.pdf</a>
Centro de información y Red de Creación de Empresas – CIRCE	<a href="http://portal.circe.es">http://portal.circe.es</a>
Constitution et adoption de personnalité juridique – Espagne	<a href="http://www.ipyme.org/es-ES/creaciondelaempresa/ProcesoConstitucion/Paginas/Proceso.aspx&lt;sup&gt;1&lt;/sup">http://www.ipyme.org/es-ES/creaciondelaempresa/ProcesoConstitucion/Paginas/Proceso.aspx<sup>1</sup></a>
Formalités pour le démarrage – Espagne	<a href="http://www.ipyme.org/es-ES/creaciondelaempresa/Paginas/Tramites.aspx">http://www.ipyme.org/es-ES/creaciondelaempresa/Paginas/Tramites.aspx</a>
Formalités pour la création d'une entreprise – Espagne	<a href="http://www.ipyme.org/es-ES/DecisionEmprender/FormasJuridicas/Paginas/ProcesoConstitucionA.aspx?cod=11&amp;nombre=Inscripci%C3%B3n+de+la+empresa+en+el+Registro">http://www.ipyme.org/es-ES/DecisionEmprender/FormasJuridicas/Paginas/ProcesoConstitucionA.aspx?cod=11&amp;nombre=Inscripci%C3%B3n+de+la+empresa+en+el+Registro</a>
Guide pratique pour la création d'entreprises « Spin-off » universitaires	<a href="http://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/133172302205142_-_creacion_spin_off.pdf">http://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/133172302205142_-_creacion_spin_off.pdf</a>
Doing Business – Fiche pays : France	<a href="http://www.doingbusiness.org/data/exploreconomies/france">http://www.doingbusiness.org/data/exploreconomies/france</a>
Rapport Doing Business 2018 – France	<a href="http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Profiles/Country/FRA.pdf">http://www.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Profiles/Country/FRA.pdf</a>
Guichet unique pour la création d'entreprises – France	<a href="http://www.guichet-entreprises.fr/mgun_accueil/comment_creeer_entreprise.jsf?cid=2351">www.guichet-entreprises.fr/mgun_accueil/comment_creeer_entreprise.jsf?cid=2351</a>
Comparaison rapide des différentes structures juridiques – France	<a href="https://www.afecreation.fr/pid1627/comparaison-rapide.html?espace=1&amp;tp=2">https://www.afecreation.fr/pid1627/comparaison-rapide.html?espace=1&amp;tp=2</a>
Doing Business – Fiche pays : Portugal	<a href="http://espanol.doingbusiness.org/data/exploreconomies/portugal">http://espanol.doingbusiness.org/data/exploreconomies/portugal</a>
Rapport Doing Business 2018 – Portugal	<a href="http://espanol.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Profiles/Country/PRT.pdf">http://espanol.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Profiles/Country/PRT.pdf</a>
Constitution Entreprise dans l'heure – Portugal	<a href="http://www.empresanahora.mj.pt/ENH/sections/PT_inicio.html">http://www.empresanahora.mj.pt/ENH/sections/PT_inicio.html</a>



Comparaison rapide des  
différentes structures juridiques  
- Portugal

<https://www.portugalespanha.org/index.php/servicos/assessoria-comercial/oportunidades-de-negocio-espanha/portugal?task=download&id=6>





# Interreg Sudoe TR@NSENER



European Regional Development Fund

## Contact us:



<https://www.transener.eu/en/>



<https://www.transener.eu/en/overview-en/partnership>



<https://twitter.com/transener?lang=en>

Project funded by the Interreg Sudoe Programme through the European Regional Development Fund Project (ERDF).

